Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1197

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
12 janvier 1995 – nº 1197
Hebdomadaire romand
Trente-deuxième année

Ni vainqueurs, ni vaincus. Vraiment?

«Il n'y a dans cette fusion ni vainqueur ni vaincu». Telle est l'affirmation-profession de foi que, selon le Conseil d'Etat vaudois, «il conviendra de garder à l'esprit» à propos de l'absorption du Crédit foncier par la BCV. Dans son rapport au Grand Conseil sur l'avenir des banques cantonales, le gouvernement vaudois s'adonne-t-il à une tentative d'exorcisme ou veut-il tenir compte des enseignements de l'analyse transactionnelle, qui vise les compromis toujours heureux et les faces jamais perdues?

Inutile de s'illusionner: dans le champ de forces appelé économie, il n'y a pas de jeux à somme nulle. Les experts les plus nuancés ni les plus fins négociateurs n'y changeront rien. En l'occurrence, on est passé en 14 mois de vagues modèles de collaboration au sein d'une holding plutôt informe au projet urgent de fusion par absorption, élaboré par deux experts extérieurs, mis au point par un comité de pilotage mixte CFV-BCV, avalisé par les conseils supérieurs des deux banques et décidé par le Conseil d'Etat, «avec effet, au plus tard, le 1er janvier 1997».

Le futur établissement unique, qui sera une «banque universelle de proximité», portera le nom de Banque cantonale vaudoise. Après avoir déposé son 137e rapport annuel, le Crédit foncier vaudois disparaîtra tout à la fois du Registre du Commerce et de la statistique bancaire tenue par la BNS. Par-delà cette importante et symbolique perte d'identité, la capitulation programmée du CFV représente l'issue bel et bien inégale d'un combat mené dans des conditions au moins partiellement fixées par le vainqueur.

Ainsi, le rapport des experts se fonde essentiellement sur les chiffres de 1993, un exercice particulièrement difficile pour le Crédit foncier vaudois, dont les marges ont fortement diminué en raison de la baisse des taux hypothécaires. S'agissant de l'image, le rapport se réfère sans distance à une seule étude, faite en juin 1993 par des étudiants Junior Entreprise HEC.

Mais il y a plus grave. Tout le dossier a été traité dans une optique commerciale et productiviste: on compare les produits et la profitabilité par employé, les charges et la marge par genre d'établissement, les frais et le rendement par succursale. A ce jeu-là, un établissement spécialisé dans le placement hypothécaire à long terme ne peut que perdre face à des banques aux activités plus diversifiées, d'autant qu'il se reconnaît lui-même pour mission d'assurer «un rôle modérateur et stabilisateur dans le domaine hypothécaire, en contribuant à préserver l'indépendance et la diversité de financement du canton».

Les propriétaires et locataires vaudois, tout comme les exploitants agricoles et viticoles, auront donc désormais affaire à une banque cantonale qui se place résolument dans une logique de banque commerciale, soumise à la concurrence et aux lois du marché – avec la suppression de 400 emplois et la fermeture de nombreux guichets dans le canton. De toute évidence, le Conseil d'Etat accorde la même priorité aux activités profitables, sans état d'âme, sans regret non plus pour le mode de «financement du long terme par le long terme», dont le CFV aura eu la spécialité bientôt disparue, sacrifiée sur l'autel de la productivité et des économies d'échelle.

On sent bien la signification culturelle de la fusion prévue: deux philosophies d'entreprise, trop différentes pour se laisser combiner, se sont affrontées. La plus flexible, la plus agressive aussi, l'a emporté.

Exit l'humanité presque naïve, le goût terrien de la sécurité, la culture tranquille du solide Crédit foncier. Exit aussi le superbe réseau politico-social de ces notaires vaudois, radicaux de naissance et de tempérament, qui auront si bien su «tenir» les vertes campagnes et même les zones moins rurales du Pays de Vaud.

Décidément, la crise et la décartellisation exigent bien des sacrifices.

YJ